

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 5 Février 2020 P.V. N° 24

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Pierre COLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANSCHECHINI – Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Francis MINISCALCO – Yves MOLINES - Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

FORFAIT GENERAL

D4 poule B- Brignoles A S 2: avec amende de 153€

Ce forfait général intervenant avant ou à la date prévue au calendrier pour le dernier match « aller » du championnat, les matchs joués par cette équipe seront considérés comme n'ayant jamais eu lieu. Les points et les buts pour ou contre ne seront pas pris en compte pour les équipes continuant à disputer l'épreuve (art. 64 des RS du district.)

Matches à jouer

Le 16 Février 2020

D3 poule A

ST CYR A S 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

D3 poule B

BARJOLS SC1 / BESSE SPORT 2 du 24/11/2019 (50304.1)

D3 poule C

AS CALLAS CANTON1 / TRANS S1 du 01/12/2019 (50378.1)

D4 poule A

FC REVESTOIS 1 / ST ZACHARIE 2 du 01/12/2019 (50514.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

Le 08 Mars 2020

D4 poule A

FC LE REVEST 1 / US VAL D'ISSELE 2 du 19/01/2020 (50535.1)

Le 12 Avril 2020

D4 poule A

ENT PIV SERINETTE TOULON 1 / US VAL D'ISSELE 2 du 19/04/2020 (50511.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 02 février 2020

D1 :

LE LAVANDOU / SIX FOURS LE BRUSC
ST CYR / FC SEYNOIS
SOLLIES FARLEDE / LA LONDE
T. HOPITAL / ESTEREL
CUERS PIERREFEU / COGOLIN
SC DRAGUIGNAN / ST MANDRIER

D2 Poule A

LA LONDE / HYERES FC
LA CADIERE / SC TOULON
RAMATUELLE / STE MAXIME
CUERS PIERREFEU / COGOLIN
FREJUS ST RAPHAEL / TREMPLIN FC

Poule B

PAYS DE FAYENCE / PUGET SUR ARGENS
CARQUEIRANNE LA CRAU / LA VALETTE
LES ARCS / ST MAXIMIN
BORMES / BESSE SPORTS
GRIMAUD / MAR VIVO
CARQUEIRANNE LA CRAU / LA VALETTE

D3 Poule A

SANARY / LE PRADET
ST CYR / JS MOURILLON
ASPTT HYERES / LA VALETTE
T. HOPITAL / JS BEAUSSET
GARDIA CLUB / MAR VIVO
OLLIIOULES / ST MANDRIER

Poule B

SC NANS / BARJOLS
ST MAXIMIN / BELGENTIER
SOLLIES FARLEDE / LE VAL BESSILLON
ROCBARON / BESSE SPORTS
VIDAUBAN / BRIGNOLES
CARCES / US VAL ISSELE

Poule C

RC LA BAIE / PUGET SUR ARGENS
LORGUES / PLAN DE LA TOUR
LES ARCS / TRANS
LA LONDE / ST TROPEZ FC

GRIMAUD / ROQUEBRUNE
SC DRAGUIGNAN / CALLAS CANTON

D4 Poule A

LA SEYNE FC / ASPTT HYERES
BRAS / YOUNG CARITAS
ST ZACHARIE / JS BERTHE
LA CADIERE / OLLIOULES
LE REVEST / BANDOL

Poule B

LE LAVANDOU / RC LA BAIE
ROCBARON / SALERNES
TRANS / RIAN
ROQUEBRUNE / TOURVES

DOSSIER TRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D2 poule B :

PAYS DE FAYENCE / PUGET SUR ARGENS du 02.02.2020

FEUILLE MANQUANTE

1ère parution

D3 poule C

LES ARCS AS 2/ TRANS S 1 du 02/02/2020 (50339.2)

Prochaine Réunion
Mercredi 12 Février 2020

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO